

Economie, sociologie et histoire du monde contemporain Economie, sociologie et histoire du monde  
contemporain

MATHILDE

---

Note de délibération : 18 / 20

---



Prénom (s)

MATHILDE

18 / 20

Ecricome

Épreuve : ESH

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 

0	1	/	0	4
---	---	---	---	---

Numéro de table

0	1	6
---	---	---

Le libre échange est-il "une théorie sans réalité et le protectionnisme, une réalité sans théorie" ? (Bauach)

En 1860, après près de 15 ans de négociations, le premier traité de libre-échange est signé entre la France et le Royaume-Uni : le traité Cobden-Chauvel. Ce traité instaure une réduction des barrières tarifaires sur certaines marchandises et matières premières entre les deux pays, avec pour objectif de faciliter et de dynamiser les échanges entre les 2 nations. Ce traité est une première mondiale concernant les échanges commerciaux. Dans un contexte de développement économique de ces deux pays lié à leur industrialisation, ce traité ne manque pas pour autant l'avènement du libre échange à l'échelle mondiale. Par libre échange, on entend la libre-circulation, la liberté de mouvement des marchandises, biens et services et dans un deuxième temps des capitaux, permettant un développement progressif des échanges entre les différents pays du globe. Mais avant d'arriver au niveau actuel de l'économie mondiale

hypermondialisée, le protectionnisme a longtemps dominé les doctrines économiques. Malgré le développement progressif de justifications économiques à l'ouverture des économies aux échanges commerciaux (Smith, Ricardo, Mill,...), le XIX<sup>e</sup> siècle a longtemps été, comme le décrit Paul Bairoch : "un océan de protectionnisme entourant quelques îlots de libre échange". Le protectionnisme se qualifie comme une certaine fermeture des frontières à l'échange par des barrières (tarifaires ou non) à l'entrée et/ou à la sortie de biens et services, marchandises, ... La priorité est donnée au marché national. Il faut dire que tous les pays n'étaient pas et ne le sont toujours pas au même stade de développement économique. Comment expliquer la transition progressive vers la mondialisation ? Le libre échange est-il vraiment "une théorie sans réalité et le protectionnisme, une réalité sans théorie" ? En d'autres termes, le libre échange est-il une théorie dont les justifications économiques ont poussé et poussent encore les pays à l'adopter ? À l'inverse, le protectionnisme, bien que dominant pendant longtemps et encore présent dans le monde, est-il un impasse économique ou du moins injustifié par la théorie économique ? Quelle place pour la théorie face à la réalité ? Pendant longtemps, le protectionnisme s'est

imposé comme une réalité. Sa légitimité tue pourtant bien ses sources de la théorie économique, tout comme le libre échange, ce qui explique sa non réalisation (I). Mais la réalité économique témoigne d'un basculement progressif vers un libre-échange généralisé, sans pour autant faire disparaître le protectionnisme (II). Finalement, la théorie économique reconnaît ces 2 concepts mais la réalité ne cesse de les faire évoluer en les rendant plus si exclusifs (III).

\*

\*

+

Le protectionnisme a longtemps été considéré comme la norme à l'échelle du monde. Cette domination s'explique tout d'abord par une théorie du libre-échange qui ne se présente pas comme la meilleure voie (A), une théorie économique du protectionnisme convaincant (B) et un contexte économique qui brouille ces réflexions (C).

Les échanges commerciaux entre nations sont une part des réflexions économiques depuis longtemps maintenant. Le débat libre-échange contre protectionnisme est un débat de longue date. Face à des mercantilistes protectionnistes, qu'ils soient bullionistes ou français, c'est chez les physiocrates que s'amorce la première réflexion sur un libre échange, comme en témoigne la célèbre phrase de Vincent de Gournay: « laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises ». Mais les premières théories du libre échange butent rapidement sur un constat :

Le libre-échange est un jeu à somme nulle. Ainsi bien que théorisé, il n'est pas implémenté dans la réalité justement à cause de la théorie. Quant à l'analyse de Smith, peu fondatice du libre échange, sa théorie de l'avantage absolu légitimise le libre échange mais le réserve aux nations disposant d'un avantage ABSOLU (Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations - 1776). Ainsi, le libre échange bien qu'auantageux, il ne l'est que pour une poignée de nations. Face à ces premières théories du libre échange qui ne permettent pas de mettre en pratique, une théorie du protectionnisme se développe.

En effet, le protectionnisme dominant au XIX<sup>e</sup> siècle surtout, ne l'est pas sans justification économique contrairement à ce que laisse penser la théorie de P. Baïoch. Les mercantilistes en étaient déjà de fervents défenseurs. De plus, la potentialité du libre-échange brise une des différences de niveau de développement entre les nations, qui alimente la théorie protectionniste. En effet, il n'est pas étonnant que le traité de libre échange en 1860 soit signé par la France et le Royaume Uni, au vu de leurs situations de développement et d'industrialisation. Ainsi, Hamilton quelques années plus tôt dans son Rapport sur les manufactures (1841) développait l'idée d'un protectionnisme nécessaire plus que souhaitable pour les industries en particulier fragiles, pour les protéger d'une concurrence qui les détruisaient. C'est une des thèses majeures de F. List avec son célèbre

Prénom (s)

MATHILDE

18 / 20

Ecrisme

Épreuve: ESH

Sujet  1 ou  2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

02 / 04

Numéro de table

016

protectionnisme éducatif. Malgré tout, List défend un protectionnisme cetero, mais temporaire car selon lui, il n'est que la voie vers le libre-échange. Apparaît alors un lien entre les théories du protectionnisme et du libre-échange. Ces théories du protectionnisme ne vont pas s'arrêter à la fin du XIX<sup>e</sup>. Des auteurs comme Kaldor, avec un protectionnisme pour les industries vieillissantes ou Keynes parce que son effet multiplicateur en économie fermée est plus puissant qu'en économie ouverte ( $1/1-c > 1/1-c+m$ ) continuent à légitimer le protectionnisme. Ainsi, ce protectionnisme ne semble pas être une réalité sans théorie même si des théories mentionnent rarement un protectionnisme total et généralisé.

De plus, le contexte économique peut créer certaines formes de protectionnisme qui répondent davantage à des décisions discrétionnaires face à un choc ou une situation conjonctuelle qu'à une théorie économique. En effet, face à la crise, le protectionnisme semble souvent être la décision qui semble la plus adaptée, sans que cela ne soit forcément justifié.

Face à une crise, des Etats veulent la solution du repli protectionniste comme la façon d'éviter une surextension de la crise et des conséquences plus dramatiques. Ce mécanisme semble être un processus historiquement récurrent à son échelle l'histoire : à la suite de la crise des années 1870, la France instaure le taux Meltzer (1892). Entre les 2 guerres mondiales, les principaux pays développés sont marqués par un fort repli national. Le post-crise de 1929 n'échappe pas à la tradition avec l'instauration en 1930 aux USA du taux Smoot-Hawley, qui augmente significativement les barrières tarifaires. Mais ces replis protectionnistes semblent en réalité être davantage un facteur amplificateur de la crise que salutaire. En 1930, le taux Hawley-Smoot est mis en place malgré une pétition signée par plus de 1000 économistes. Pierre Dockès dans « leçon des ténèbres - La grande fermeture des années 30 » montre l'effet aggravant du repli national après la crise et du "beggar-thy-neighbor". Cela place les économies dans un dilemme du prisonnier qui n'est propice à personne. Ainsi, le contexte économique semble parfois inciter au protectionnisme sans que la théorie économique le justifie.

Mais la réalité économique témoigne d'un basculement progressif vers un libre échange généralisé, avec un renouveau des théories du libre échange (A). Mais le protectionnisme ne disparaît pas pour autant avec les stratégies de développement des PED (B) et surtout un renouveau des formes du protectionnisme en réponse au libre échange (C).

Les théories du libre échange vont effet progressivement se renouveler et rendre légitime le développement de celle-ci. À la suite de Smith, Ricardo repère le principe de l'avantage mais, à travers un exemple avec le Portugal et l'Angleterre et la production de vin et de viande, transforme la théorie en avantage COMPARATIF. (Principes d'économie politique - 1817). Ainsi, tous les pays ont intérêt à s'insérer dans le commerce international en se spécialisant dans la production dans laquelle ils sont relativement les meilleurs. Ce modèle fondateur sera finalement repris et développé pour constituer la base de la théorie moderne du libre échange : le modèle HOS (Hecksher, The effects of foreign trade on the distribution of income - 1919, Ohlin - 1931 : International and Intoregional Trade et Samuelson - Protection and real wages). Les pays doivent se spécialiser en fonction de leur dotation factorielle, c'est-à-dire dans la production du bien qui est intensif en facteur abondant. Le capital pour la France, le travail pour l'Argentine par exemple. En 1955, Rybczinsky (Factor Endowment and Relative Commodity Prices) explique que ce modèle évolue en fonction de l'évolution

de la dotation factorielle d'un pays. Ainsi, ces différentes théories du commerce internationale rendent légitime l'application de l'échange à l'échelle mondiale.

Mais cette justification tente d'être universelle. Malgré tout, le développement de tous les pays ne se fait pas de la même manière (Rostow, 1960. Les étapes de la croissance ≠ Gerschenkron, 1962 : Economic Backwardness in Historical Perspective). Les pays en développement notamment, face à l'influence d'auteurs comme R. Prebisch et H. Singer et leur théorie de l'échange inégal, ont revu leur protectionnisme ou plutôt des stratégies de développement auto-centré. C'est le cas de la stratégie ISI : industrialisation par substitution aux importations, notamment utilisée par le Brésil dont la 2<sup>e</sup> utilisation s'est soldée par un échec en 1980 ou II (Destanne de Bornier) : industrie industrialisant utilisée par l'Algérie par exemple. Dans les 2 cas, les stratégiques n'ont pas permis le développement attendu. Il faut plutôt se tourner vers la Chine ou les Dragons dont le développement s'est fait très rapidement et efficacement. Ces pays ont su tirer le meilleur à la fois des théories du protectionnisme et du libre échange. C'est le cas du Japon ou de la Corée par exemple, qui ont su se construire des avantages compétitifs grâce à un protectionnisme couplé à une intervention étatique pour ensuite arriver sur le marché international compétitif. C'est pour la Corée en particulier un

Prénom (s)

MATHILDE

18 / 20

Ecricome

Épreuve: ESH

Sujet  1 ou  2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

03 / 04

Numéro de table

016

développement sur le modèle du vol des oies sauvages d'Akamatsu (1937). La Chine a elle aussi eu une ouverture progressive avant de devenir aujourd'hui la 2<sup>e</sup> puissance mondiale et le 1<sup>er</sup> exportateur. Ces nations ont su allier protectionnisme temporaire et ciblé à une ouverture progressive pour assurer leur croissance.

De plus, face au renouveau des théories du commerce international et du développement moyen du libre-échange, le protectionnisme et ses théories ont eux aussi évolué. On observe en effet un fort développement des barrières non tarifaires que sont la réglementation, les mesures administratives, les mesures de quotas, ... C'est aussi, dans un contexte de flottement de monnaie, le cas de la dévaluation qui est devenue un outil commercial.

Avec une dépréciation, les prix à l'importation deviennent moins chers, ce qui dégrade dans un premier temps la BC, mais les exportations sont moins chères à l'échelle

internationale, ce qui provoque à terme une hausse des quantités et donc une amélioration des soldes commerciaux (comme en J). Ces mesures sont souvent qualifiées de mesures protectionnistes par les concurrents car rendent les produits des concurrents plus coûteux. C'est notamment une stratégie utilisée par la Chine (sous évaluation du yuan) qui crée de fortes tensions commerciales avec les USA. Ainsi, le protectionnisme est toujours présent malgré la prétense du libre échange. Ses formes se renouvellent, ce qui fait qu'il s'éloigne des théories traditionnelles du protectionnisme.

Le développement massif du libre-échange a renouvelé les formes du protectionnisme. Les 2 concepts sont aujourd'hui reconnus par les théories économiques, grâce en grande partie aux institutions qui les encadrent (A). Mais les récentes difficultés associées au libre-échange ravivent les aspirations protectionnistes (B). Finalement, ces 2 concepts ne doivent plus être envisagés aussi exclusivement avec le développement du régionalisme (C).

La forte institutionnalisation de l'économie mondiale au cours du XX<sup>e</sup> notamment enracine les concepts de libre-échange et de protectionnisme.

En plus d'être successivement réalité et disparition, ils sont aujourd'hui reconnus par la théorie économique mais surtout encadrés. C'est avec le General Agreement on Tariff and Trade (GATT) en 1947 que le libre échange entre dans un mouvement d'institutionnalisation. À la suite de 9 rounds de négociations, il continue à se développer pour déboucher en 1995 avec les accords de Marrakech sur l'organisation mondiale du commerce dont plus de 160 pays font aujourd'hui partie. Mais ce modèle de libre-échange généralisé semble aujourd'hui montrer ~~des~~ des signes d'essoufflement et de contestations (1999 - Conférence de Seattle : manifestations altermondialistes) le renouveau des accusations de libre-échange biaisé en faveur des pays riches, les craintes de délocalisations en masse, ... font douter sur la durabilité du libre-échange. Il semble que les théories du libre-échange présentent leurs limites face à la réalité.

Cela s'accompagne de nouvelles aspirations protectionnistes, qui relèvent malgré tout davantage de convictions idéologiques que ~~de~~ justifications économiques. On pense par exemple au président Trump qui avait fait de la relocalisation et de la consommation aux USA une de ses priorités avec le slogan et programme "Buy American First". Cela avait déjà été la préoccupation dans les années 1970 avec les accords multifibres, qui visaient à assurer une certaine protection aux industries tissu-

les des pays développés face aux pays en développement. Mais ces considérations font abstraction des conséquences négatives du protectionnisme dans un contexte de libre-échange généralisé. Le recours au protectionnisme résulte en une perte de surplus et donc de bien être pour les consommateurs. En France par exemple, à revenu fixe, si les individus devaient consommer français plutôt que des produits importés chinois notamment, cela représenterait un manque à gagner entre 1450€ et 3200€ par an. Cela susciterait également de nouvelles tensions entre les nations voire de lancer une guerre commerciale comme cela s'inquiète entre la Chine et les USA. Ainsi, le renouveau des aspirations protectionnistes est réel mais semble prendre des libertés par rapport aux théories économiques qui peuvent le faire clauder.

Face à ce constat, on observe une tendance à la régionalisation. Cela pourrait être la solution pour ne plus considérer les 2 concepts aussi exclusifs qu'auparavant. Face à un libre échange généralisé impossible ou imperfectement réalisable, les zones de libre-échange seraient des optimums de de Zhang (Jacob Viner - The customs union issue, 1950 et J. Heade, The theory of custom union, 1955). Cela consiste à instaurer une zone de libre échange entre les pays membres mais d'adopter un taux extérieur commun pour les échanges extérieurs à la zone. Ce serait une zone à mi-chemin entre le protectionnisme et le libre-échange. L'UE

Prénom (s)

MATHILDE

18 / 20

Ecrisme

Épreuve: ESH

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

04 / 04

Numéro de table

016

en est l'exemple le plus abouti. Mais le XXI<sup>e</sup> siècle a vu un développement considérable de ces zones avec notamment l'ACEUM (ex ALENA) entre les USA, le Mexique et le Canada, le Mercosur en Amérique latine ou encore l'ASEAN en Asie de l'Est. Ces nouveaux modèles économiques sont peut-être la solution pour continuer à envisager le libre-échange et le protectionnisme selon leurs théories.

\*

\*

\*

Finalement, la vision du libre échange de Paul Bairoch semble avoir eu son heure, ou plutôt siècle, de vérité à une exception près. Il est vrai que le XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par un protectionnisme largement dominant à l'échelle du globe, face à un libre échange dont les théories économiques ne suffisent pas à l'appliquer. Mais ce protectionnisme ne tombe pas du ciel. Il est défini par de nombreuses théories économiques. Malgré tout,

les théories du protectionnisme semblent privilégié un protectionnisme plus modéré, cillé, temporaire ce qui l'éloigne de la réalité du XIX<sup>e</sup>. Mais le renouveau théorique du libre-échange et son développement massif ont poussé le protectionnisme et ses analyses à évoluer. Mais la réalité pousse à constater que les théories du libre échange semblent montrer leurs limites et que le protectionnisme semble lui s'éloigner de ses théories justement pour répondre à celles-ci. Ainsi, envisager le protectionnisme et le libre échange non plus comme exclusifs mais complémentaire, tout cela illustré théoriquement, semble être une voie de plus en plus utilisée à l'échelle du monde.



